

PROCÈS-VERBAL

SÉANCE DU 4 AVRIL 2018

L'an deux mil dix-huit, le quatre avril à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Bernard DELAUNAY, Maire..

Nombre de Conseillers

Municipaux :

En exercice : 18
Présents : 14
Pouvoirs : 3
Votants : 17

Date de la convocation :

28 mars 2018

Date d'affichage :

28 mars 2018

Présents : MM. - Michel BRARD - Catherine LÉBOUCQ – Cécile BOULDÉ - Jean-Luc VALLET - Adjoint
Charles DAVENEL - Madeleine DENIS – Nicolas HARDY - Jean-Marc COSTENTIN - Karine HUART - Aline JOSSE - Christian THÉBAULT - Anne LEGOUBÉ - Anne-Marie VEILLÉ
Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Michel BENEDETTI donne pouvoir à Bernard DELAUNAY - Marc LIBERT donne pouvoir à Michel BRARD - Sébastien TROUVÉ donne pouvoir à Jean-Luc VALLET - Patricia PAUTONNIER

Absents :

Secrétaire de séance : Monsieur Michel BRARD est désigné comme secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- Désignation du secrétaire de séance
- Approbation du procès-verbal de la séance du 14 mars 2018
- Budget **principal** et budgets **annexes** (assainissement et lotissement François Bordais) :
 - Approbation du Compte Administratif 2017 et du Compte de Gestion du Trésorier (*délibérations*)
 - Affectation du résultat 2017 (*délibérations*)
 - Vote du Budget primitif 2018 (*délibérations*)
 - Fiscalité directe locale – Taux 2018 (*délibération*)
- Participation aux frais de fonctionnement pour un élève scolarisé au sein du Regroupement Pédagogique Intercommunal de Luitré, Dompierre-du-Chemin et La Selle-en-Luitré (*délibération*)
- Travaux de rejointement des façades du presbytère + murets : acceptation devis (*délibération*)
- Travaux du presbytère : avenants (*délibération*)
- Convention avec la commune de Billé pour acquisition et entretien mutualisés d'une désherbeuse mécanique (*délibération*)
- Adhésion au C.E.P. (Conseil en Energie Partagé) avec le Pays de Fougères (*délibération*)
- Transfert de la compétence Tourisme à Fougères Agglomération : création d'une Société Publique Locale (SPL) et prise d'actions au capital (*délibération*)
- Création grade d'Adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe et modification du tableau des effectifs (*délibération*)
- Questions diverses.

Approbation du procès-verbal de la séance du 14 mars 2018 :

Monsieur le Maire soumet à approbation des membres du conseil municipal le procès-verbal de la séance du 14 mars 2018. Ne faisant l'objet d'aucune remarque particulière, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

Désherbeuse mécanique : achat et entretien mutualisés avec la commune de Billé

Présentation : Bernard DELAUNAY - Maire

Dans le cadre du vote du budget, il est proposé l'achat d'une désherbeuse mécanique équipée d'une brosse et d'une bâche, au prix de 4.400,64 € TTC (devis MASSÉ de Val d'Izé).

La commune de Billé étant aussi intéressée par ce matériel et après échange verbal, cette acquisition pourrait être mutualisée ainsi que l'entretien futur sur une base 2/3 – 1/3.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité :

- de valider cette acquisition et donc d'accepter le devis MASSÉ s'élevant à 4.400,64 € TTC ;
- d'inscrire les crédits correspondants au budget primitif 2018 (opération 47) ;
- de passer une convention avec la commune de Billé pour un achat et un entretien mutualisés sur la base 2/3 (Javené) – 1/3 (Billé) ;
- d'autoriser le Maire ou l'Adjoint délégué, à signer tout document à intervenir et notamment la convention avec la commune de Billé.

Adhésion au « Conseil en Énergie Partagée » (C.E.P.) avec le PAYS DE FOUGÈRES

Présentation : Jean-Luc VALLET - Adjoint

Jean-Luc VALLET, adjoint, présente le contenu de la « mission énergie » proposée par LE PAYS, via le C.E.P.

Cette mission a pour objectif d'aider les communes à mieux maîtriser leurs dépenses énergétiques avec la mise à disposition d'un conseiller qui a pour tâches :

- la gestion de l'énergie et de l'eau pour l'ensemble du patrimoine communal (bâtiments, éclairage public, assainissement, parc automobile)
- la réduction des consommations d'eau et d'énergies, à confort au moins identique
- l'accompagnement des communes dans le cadre de leur projet de construction ou de rénovation (aide au montage des dossiers de subventions, aide au choix des matériaux...)
- l'animation d'actions auprès des élus, des techniciens, des usagers du patrimoine communal et des autres acteurs locaux.

Vu les différents projets sur la commune et notamment les travaux « d'économie d'énergie » mais aussi pour la maîtrise des dépenses énergétiques en général, Jean-Luc VALLET propose d'adhérer au C.E.P. L'engagement est pour une durée de 3 années minimum donc de 2018 à 2020 (puis renouvellement tacite chaque année) moyennant le paiement d'une cotisation annuelle s'élevant à :

1,17 €/hab. (pop DGF 2017) pour **2018** = 1,17 x 2121 = **2.481,57 €**
1,20 €/hab. (pop DGF 2018) pour 2019
1,24 €/hab. (pop DGF 2019) pour 2020.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité :

- d'adhérer au « Conseil en Énergie Partagée » avec LE PAYS DE FOUGÈRES ;
- de verser la cotisation annuelle ;
- d'autoriser le Maire ou l'Adjoint délégué, à signer tout document à intervenir et notamment la convention d'adhésion.

Fougères Agglomération : transfert compétence tourisme et création d'une Société Publique Locale (S.P.L.)

Présentation : Bernard DELAUNAY - Maire

(Jean-Marc COSTENTIN ne participe pas au vote)

Avec la Loi NOTRE, la compétence « promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme » est transférée à Fougères Agglomération qui a pour projet de constituer une Société Publique Locale (S.P.L.).

Cette société aura pour rôle de promouvoir et développer l'offre et l'attractivité touristique, ainsi que l'animation du territoire, en lieu et place de l'Office de Tourisme du Pays de Fougères et du Pays d'Accueil Touristique de Fougères.

Une participation au capital est demandée et serait répartie entre :

- la Communauté d'Agglomération : 93.280 € = 3520 actions (11 sièges)
- la Communauté de communes Couesnon Marches de Bretagne :
8.480 € = 320 actions (1 siège)
- la commune de Fougères : 33.920 € = 1280 actions (4 sièges)
- les 32 autres communes de F.A. : 265 € chacune = 10 actions (1 siège).

En tant qu'actionnaire, chacune des 32 communes sera représentée par un délégué au sein d'une assemblée spéciale qui désignera un seul représentant au Conseil d'Administration de la S.P.L.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité :

- d'approuver la participation de la commune de Javené au capital de la Société Publique Locale à vocation touristique à hauteur de 10 actions d'une valeur nominale de 26,50 euros chacune, pour un montant total de 265 € euros ;
- d'approuver le versement des sommes correspondant aux participations de Fougères Agglomération au capital social en une seule fois, lesquelles seront prélevées sur le Chapitre 26 compte 261 titres de participation ;
- d'approuver les statuts de la Société Publique Locale et le règlement de l'assemblée spéciale et d'autoriser M. le Maire à les signer ;
- de désigner M. Michel BENEDETTI, Adjoint au maire, pour siéger au sein de l'assemblée spéciale ;
- d'approuver la composition du Conseil d'Administration ;
- d'approuver la désignation d'un administrateur représentant les professions et activités intéressées par le tourisme ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué, à prendre toutes les mesures et à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Suite à quelques questionnements, le Maire précise que cette participation au capital ne va être versée que cette année. Il donne lecture d'un extrait des « principes de la S.P.L. » relatif à la possibilité pour les communes de demander des prestations de développement touristique, de conseil et indique qu'elles seront payantes.

Travaux du presbytère : avenant au lot n°3 (SCBM)

Présentation : Bernard DELAUNAY - Maire

Dans le cadre de la réhabilitation du presbytère, Le Maire informe d'une moins-value concernant le lot n°3, charpente/ossature bois/bardage (SCBM), pour le non traitement de quelques linteaux :

TOTAL	:	- 558,00 € TTC	
Marché initial	84.080,04 € HT	-	100.896,05 € TTC
Avenant n°1	3.798,40	-	4.558,08
Avenant n°2	1.085,05		1.302,06
Avenant n°3	6.087,20	-	7.304,64
Avenant n°4	614,60	-	737,52
Avenant n°5	1.044,00	-	1.252,80
Avenant N°6 proposé	- 465,00	-	- 558,00
	-----		-----
Nouveau montant	96.244,29 € HT		115.493,15 € TTC

Il propose d'accepter cet avenant au marché initial avec l'entreprise SCBM.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité :

- d'accepter l'avenant n°6 au marché initial avec l'entreprise SCBM d'un montant de - 465,00 € HT – - 558,00 € TTC ;
- d'autoriser le Maire ou l'Adjoint délégué, à signer tout document à intervenir.

Suite à plusieurs remarques sur la hauteur des murs en béton devant le bâtiment du presbytère, le Maire demande aux élus de donner leur avis à ce sujet. Un débat s'instaure et il est décidé de se donner un peu de temps à la réflexion et d'attendre la réception d'un échantillon des futures rambardes et du devis pour le sciage éventuel des murs.

Travaux de rejointement des façades du presbytère + murets

Présentation : Jean-Luc VALLET - Adjoint

Dans le cadre des travaux du presbytère, la réfection des joints des façades ainsi que des murets s'avérant nécessaire, une consultation a été lancée. Jean-Luc VALLET précise que le travail est assez important, les pierres étant relativement abîmées voir même creusées pour certaines.

Il informe de la réception de 3 devis :

- SARL ROUSSEAU Olivier : 43.722,60 € HT – 52.467,12 € TTC
- SARL BRETON : 48.779,25 € HT – 58.535,10 € TTC
- SARL BOUVET : 57.338,90 € HT – 68.806,68 € TTC

Il propose d'accepter le devis de la SARL ROUSSEAU.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité :

- d'accepter le devis de la SARL ROUSSEAU d'un montant de 43.722,60 € HT – 52.467,12 € TTC ;
- d'inscrire les crédits nécessaires au budget primitif 2018 (opération 13) ;
- d'autoriser le Maire ou l'Adjoint délégué, à signer tout document à intervenir.

Jean-Marc COSTENTIN informe du mauvais état des bordures rue Victor Hugo, depuis le passage des engins de chantier du presbytère.

Participation frais de fonctionnement RPI Luitré-Dompierre du Chemin-La Selle en L.

Présentation : Bernard DELAUNAY - Maire

Monsieur le Maire informe de la réception d'une demande de participation aux frais de fonctionnement pour un enfant de Javené, scolarisé au sein du R.P.I de Luitré-Dompierre du Chemin-La Selle en Luitré.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- de verser une subvention de 372,00 €, sur la base du coût moyen départemental, à l'OGEC LUDOSSEL de Luitré, pour 1 enfant en élémentaire, domicilié à Javené et pour l'année scolaire 2017/2018.
- d'autoriser le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tout document à intervenir.

La dépense correspondante sera imputée à l'article 6574 du budget communal.

Création grade d'Adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe

Présentation : Bernard DELAUNAY - Maire

Au vu du tableau d'avancement de grade 2018, un agent sur le grade d'Adjoint d'animation territorial peut bénéficier d'un avancement sur le grade d'Adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe.

Sachant que la Commission Administrative Paritaire du 27 mars 2018 a émis un avis favorable, le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de créer un grade d'Adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe, un agent de la collectivité remplissant les conditions nécessaires d'avancement de grade ;
- de modifier le tableau des effectifs ;
- de fixer la date d'effet de cette décision au 1^{er} mai 2018 ;
- d'autoriser le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tout document à intervenir, notamment l'arrêté portant avancement de grade.

Budget principal et budgets annexes : assainissement et lotissement François Bordais

BUDGET PRINCIPAL

COMPTE ADMINISTRATIF 2017

Le CONSEIL MUNICIPAL réuni sous la présidence de Monsieur Michel BRARD, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2017 dressé par Monsieur Bernard DELAUNAY, Maire et Président, lequel s'est retiré de la séance, et après s'être fait présenter le Budget Primitif et les Décisions Modificatives de l'exercice considéré ;

1° LUI DONNE ACTE de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		FONCT. + INVEST.	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés 2016		146.240,59	288.451,35		288.451,35	146.240,59
(1068)Part affecté/invest. 2017				443.547,20		443.547,20
Opérations exercice : 2017	1.237.977,05	1.682.668,47	1.010.024,74	628.390,75	2.248.001,79	2.311.059,22
TOTAL I	1.237.977,05	1.828.909,06	1.298.476,09	1.071.937,95	2.536.453,14	2.900.847,01
Résultats clôture 2017 (R-D)		590.932,01	226.538,14		226.538,14	590.932,01
Restes à réaliser			940.609,29	203.416,56	940.609,29	203.416,56
Total Cumulé (I) + RAR	1.237.977,05	1.828.909,06	2.239.085,38	1.275.354,51	3.477.062,43	3.104.263,57
Résultat définitif		590.932,01	963.730,87		372.798,86	

2° CONSTATE, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser ;

4° ARRETE les résultats tels que résumés ci-dessus.

5° APPROUVE, à l'unanimité, le compte administratif 2017 comme présenté ci-dessus ;

Avis contraire : 0

Abstentions : 0

COMPTE DE GESTION 2017

LE CONSEIL MUNICIPAL :

- Après s'être fait présenter le Budget Primitif 2017 et les Décisions Modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer .

- Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2017.
- Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, dont celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, tel qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les opérations sont régulières et dûment justifiées ;

1° STATUANT sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° STATUANT sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

3° STATUANT sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- DECLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part.
- APPROUVE, à l'unanimité, le compte de gestion 2017 dressé par le Receveur ;

Avis contraire :	0
Abstentions :	0

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2017

Monsieur le Maire informe que le Compte Administratif 2017 fait apparaître un résultat excédentaire pour la section de fonctionnement de 590.932,01 € lequel peut faire l'objet d'une affectation.

Le besoin de la section d'investissement peut être estimé à 963.730,87 € comme suit :

- déficit des restes à réaliser :	- 737.192,73 €
- déficit d'investissement cumulé :	- 226.538,14 €
SOIT : - déficit cumulé :	- 963.730,87 €

A l'unanimité, le CONSEIL MUNICIPAL, après avoir pris connaissance des propositions de Monsieur le Maire, de la commission des finances et après en avoir délibéré :

- DECIDE D'AFFECTER le résultat de fonctionnement de la façon suivante :
 - 1068 : affectation du résultat de fonctionnement à l'investissement : 226.538,14 €
(sachant que le déficit des restes à réaliser 2017 de 737.192,73 € sera financé par le Budget Primitif 2018)
 - 002 : Le solde de l'excédent de fonctionnement 2017, soit 364.393,87 € sera repris au budget primitif 2018.
- AUTORISE le Maire ou l'Adjoint délégué, à entreprendre toutes démarches puis, à signer tous documents nécessaires.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018

Sur présentation de Monsieur le Maire

Vu la proposition de la commission des finances en date du 21 mars 2018, le conseil municipal vote, à l'unanimité, le budget primitif 2018 qui s'équilibre comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement	:	2 034 596,87 €
Dépenses et recettes d'investissement	:	2 057 793,43 €
Avis contraire :		0
Abstentions :		0

FISCALITE DIRECTE LOCALE – TAUX 2018

Après avis de la commission des finances, Monsieur le Maire propose le maintien des taux de la fiscalité directe locale pour 2018, à savoir :

Taxe d'habitation	:	16.74 %
Taxe foncière sur le bâti	:	17.24 %
Taxe foncière sur le non bâti	:	40.10 %

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'accepter la proposition du Maire et de voter les taux de la fiscalité directe locale 2018 comme indiqué ci-dessus ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tout document à intervenir.

Avis contraire :	0
Abstentions :	0

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

COMPTE ADMINISTRATIF 2017

Le CONSEIL MUNICIPAL réuni sous la présidence de Monsieur Michel BRARD, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2017 dressé par Monsieur Bernard DELAUNAY, Maire et Président, lequel s'est retiré de la séance, et après s'être fait présenter le Budget Primitif et les Décisions Modificatives de l'exercice considéré ;

1° LUI DONNE ACTE de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		FONCT. + INVEST.	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés 2016 (1068) Part affecté/invest.		155.095,56	121.074,75		121.074,75	155.095,56
Opérations exercice : 2017	29.396,80	30.150,29	45.920,05	106.996,87	75.316,85	137.147,16
TOTAL 1	29.396,80	185.245,85	166.994,80	106.996,87	196.391,60	292.242,72
Résultats clôture 2017 (R-D)		155.849,05	59.997,93			95.851,12
Restes à réaliser			48.604,00	61.904,28	48.604,00	61.904,28
Total Cumulé (1)+RAR	29.396,80	185.245,85	215.598,80	168.901,15	244.995,60	354.147,00
Résultat définitif		155.849,05	46.697,65			109.151,40

2° CONSTATE, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser ;

4° ARRETE les résultats tels que résumés ci-dessus ;

5° APPROUVE, à l'unanimité, le compte administratif 2017 comme présenté ci-dessus ;

Avis contraire : 0

Abstentions : 0

COMPTE DE GESTION 2017

LE CONSEIL MUNICIPAL :

- Après s'être fait présenter le Budget Primitif 2017 et les Décisions Modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer .
- Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2017.
- Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, dont celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, tel qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les opérations sont régulières et dûment justifiées ;

1° STATUANT sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° STATUANT sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

3° STATUANT sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- DECLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;
- APPROUVE, à l'unanimité, le compte de gestion 2017 dressé par le Receveur ;

Avis contraire : 0

Abstentions : 0

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2017

Monsieur le Maire informe que le Compte Administratif 2017 du budget annexe de l'assainissement fait apparaître un résultat comme suit :

- . un excédent de fonctionnement de 155.849,05 euros
- . et un déficit d'investissement de 59.997,93 euros.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de reporter l'excédent de fonctionnement de 155.849,05 euros à l'article 002 du budget primitif assainissement 2018, section de fonctionnement
- de reporter le déficit d'investissement de 59.997,93 euros à l'article 001 du budget primitif assainissement 2018, section investissement

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018

Sur présentation de Monsieur le Maire

Vu la proposition de la commission des finances en date du 21 mars 2018, le conseil municipal vote, à l'unanimité, le budget primitif 2018 qui s'équilibre comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement	:	188 587,05 €
Dépenses et recettes d'investissement	:	161 709,93 €

Avis contraire : 0

Abstentions : 0

BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT FRANCOIS BORDAIS

COMPTE ADMINISTRATIF 2017

Le CONSEIL MUNICIPAL réuni sous la présidence de Monsieur Michel BRARD, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2017 dressé par Monsieur Bernard DELAUNAY, Maire et Président, lequel s'est retiré de la séance, et après s'être fait présenter le Budget Primitif et les Décisions Modificatives de l'exercice considéré ;

1° LUI DONNE ACTE de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		FONCT. + INVEST.	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés 2016 (1068) Part affecté/invest.		0,06		206.598,64		206.598,70
Opérations exercice : 2017	424.535,36	583.022,55	321.033,60	202.581,36	745.568,96	785.603,91
TOTAL 1	424.535,36	583.022,61	321.033,60	409.180,00	745.568,96	992.202,61
Résultats clôture 2017 (R-D)		158.487,25		88.146,40		246.633,65
Résultat définitif		158.487,25		88.146,40		246.633,65

2° CONSTATE, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion

relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser ;

4° ARRETE les résultats tels que résumés ci-dessus ;

5° APPROUVE, à l'unanimité, le compte administratif 2017 comme présenté ci-dessus ;

Avis contraire : 0

Abstentions : 0

COMPTE DE GESTION 2017

LE CONSEIL MUNICIPAL :

- Après s'être fait présenter le Budget Primitif 2017 et les Décisions Modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer .
- Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2017.
- Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, dont celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, tel qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les opérations sont régulières et dûment justifiées ;

1° STATUANT sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° STATUANT sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

3° STATUANT sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- DECLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;
- APPROUVE, à l'unanimité, le compte de gestion 2017 dressé par le Receveur ;

Avis contraire : 0

Abstentions : 0

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2017

Monsieur le Maire informe que le Compte Administratif 2017 du budget annexe du lotissement François Bordais fait apparaître un résultat comme suit :

- . un excédent de fonctionnement de 158.487,25 euros
- . et un excédent d'investissement de 88.146,40 euros.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de reporter l'excédent de fonctionnement de 158.487,25 euros à l'article 002 du budget primitif lotissement 2018, section de fonctionnement
- de reporter l'excédent d'investissement de 88.146,40 euros à l'article 001 du budget primitif lotissement 2018, section investissement.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018

Sur présentation de Monsieur le Maire

Vu la proposition de la commission des finances en date du 21 mars 2018, le conseil municipal vote, à l'unanimité, le budget primitif 2018 qui s'équilibre comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement	:	619 128,63 €
Dépenses et recettes d'investissement	:	435 662,32 €
Avis contraire	:	0
Abstentions	:	0

Questions diverses

Service technique : Lors du dernier conseil municipal, il a été décidé de recruter un agent saisonnier, d'avril à septembre, pour faire face à l'accroissement temporaire d'activité. Le Maire informe de la signature d'un contrat de prestation pour le recrutement avec Randstad. Deux candidats préselectionnés ont été reçus en entretien et Monsieur Jean-Claude BRESSOU a été retenu. Un contrat à durée déterminée, du 16 avril au 30 septembre 2018, va être établi.

SCOT : Jean-Marc Costentin rend compte de la dernière réunion et précise qu'il y a notamment eu la présentation du bureau d'études pour la révision du SCOT.

Radar pédagogique VC 5 : Le radar en place n'étant pas réparable et plus aux normes, le bureau municipal a décidé de ne pas le remplacer.

Commission « mobilités » de Fougères Agglomération : Lors de la réunion du 27 mars dernier, Nicolas HARDY précise que le bilan de l'enquête sur la mobilité auprès des maires y a été présenté. Il informe aussi de l'expérimentation d'une ligne 6 «Beaucé/Carnot/Laignelet » à partir de septembre et sur 18 mois, le mercredi et le samedi de 8h45 à 18h45.

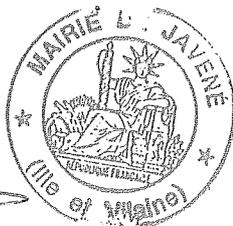
CALENDRIER

- Prochain conseil municipal : ● mercredi 25 avril 2018 à 20 h 00 ?
Voir disponibilité du B.E. ?
(pour présentation du PADD)

● mercredi 16 mai 2018 à 20 h 00
- Prochain bureau municipal : mercredi 18 avril 2018 à 18 h 30
- Réunion « révision du PLU » : lundi 9 avril 2018 à 14 h 00
(avec les Personnes Publiques Associées et le bureau d'études)
- Réunion CCAS : jeudi 12 avril 2018 à 20 h 00

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 40.

Le secrétaire,
Michel BRARD



Le Maire,
Bernard DELAUNAY

